

AVIS DU JURY CITOYEN

RÉNOVATION DU CENTRE-VILLE DE MAYENNE



Table des matières

Préambule	4
Le projet de rénovation urbaine du centre-ville de Mayenne.....	4
La démarche de concertation	4
Le jury citoyen.....	5
Qu'est-ce qu'un jury citoyen.....	5
Les questions soumises à l'atelier citoyen.....	5
L'organisation des travaux.....	6
Les membres du jury citoyen.....	6
Les auditions	7
Les principes d'actions.....	7
Les principes d'aménagement	7
Le principe d'inclusion.....	8
Le principe du droit de suite	9
Les conditions de réussite de la rénovation urbaine	10
Renforcer l'attractivité économique du centre-ville associant commerces, habitats, activités, services, etc.....	10
Considérant que :.....	10
Nous préconisons de :.....	10
L'habitat et le patrimoine : la valorisation architecturale	12
Considérant que :.....	12
Nous préconisons que :.....	12
Les mobilités et le stationnement dans le centre-ville.....	13
Considérant que :.....	13
Nous préconisons de :.....	13
La végétalisation : intégrer la nature en ville.....	15
Considérant que,.....	15
Nous préconisons de :.....	15
La rivière de la Mayenne : la rencontre des deux rives.....	16
Considérant que :.....	16

Nous préconisons que :	16
L'exercice de cartographie	17
Des inspirations	23
Annexes	27

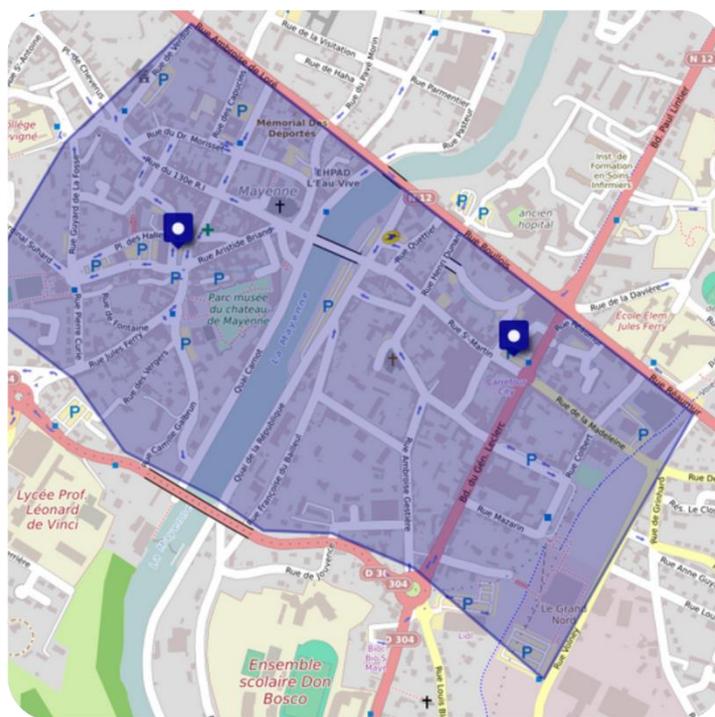
Préambule

Le projet de rénovation urbaine du centre-ville de Mayenne

La Ville de Mayenne a lancé un projet de rénovation de son centre urbain. Ce projet s'inscrit dans une volonté de renouveler usages et qualité de vie dans une cité caractérisée par un riche patrimoine historique et culturel.

Pour construire un projet porteur d'intérêt général, la Ville a souhaité associer des citoyens, habitants, usagers et commerçants à cette réflexion. Ce sont eux, en effet, qui détermineront, par leurs usages, une manière de vivre la ville adaptée à leurs besoins et aux grands enjeux à venir.

Dans une vision globale du cœur de ville, la réflexion porte sur un périmètre couvrant les deux rives de la Mayenne, la place Clémenceau, la place du 9 juin, le pont Notre Dame, les rues saint Martin, du Sergent Louvrier, du 130ème RI, Aristide Briand, etc.



La démarche de concertation

La démarche de concertation s'est articulée autour de plusieurs dispositifs :

- Une phase d'émergence grand public, avec l'organisation de deux « **porteurs de parole** » et deux **déambulation urbaines**.
- **Un atelier focus groupe** rassemblant, sur une soirée, des commerçants du centre-ville : ils ont permis de collecter leurs attentes, points de vigilance et recommandations. Leurs contributions sont venues enrichir les travaux des membres de l'atelier citoyen.
- **Un jury citoyen** rassemblant, sur 3 week-end, 25 citoyen.ne.s tirés au sort dans les communes de Mayenne, Aron, La Bazoge-Montpinçon, La Haie-Traversaine, Moulay,

Parigné-sur-Braye, Saint-Baudelle, Saint-Fraimbault-de-Prières, Ambrières les vallées, La Chapelle-au-Riboul, Belgeard, Champéon, Charchigné, Contest, Saint-Germain-d'Anxure, Grazay, Hardanges, Jublains, Lassay-les-Châteaux, Le Horps, Alexain, Le Ribay, Martigné-sur-Mayenne, Montreuil-Poulay, Placé, Le Housseau-Brétignolles, Rennes-en-Grenouilles, Sacé, Sainte-Marie-du-Bois, Saint-Georges-Buttavent, Commer, Saint-Julien-du-Terroux, Marcillé-la-Ville, Thubœuf, et Oisseau.

Le jury citoyen est le cœur de ce dispositif.

Le jury citoyen

Qu'est-ce qu'un jury citoyen

Dispositifs ponctuels, les jurys citoyens réunissent un panel d'habitants qui, au fil de séances de travail, de rencontres d'experts, bâtit une réflexion commune et rédige des préconisations pour répondre aux questions qui leur sont posées par la collectivité. Elles regroupent des citoyennes et citoyens profanes, recrutés selon des critères géographiques, de sexe, d'âge ou encore d'activité professionnelle afin d'être le reflet du territoire.

Leur rôle est d'analyser de manière approfondie un sujet donné, de discuter des diverses solutions, d'écouter les arguments pour et contre, puis de formuler un avis éclairé, débattu et argumenté.

C'est une forme de démocratie qui met la délibération au cœur du processus de décision.

Les questions soumises à l'atelier citoyen

Le présent document constitue l'avis des personnes sollicitées par la ville de Mayenne pour participer au jury citoyen sur le projet de rénovation du centre-ville. Les questions qui leur ont été posées sont les suivantes :

- **Comment rendre le centre-ville de Mayenne plus accessible, plus inclusif, plus attractif et plus convivial pour toutes et tous ?**
- Comment faire du cœur de ville un lieu désirable, marqué par un véritable dynamisme commercial, agréable, confortable et accessible pour favoriser la rencontre et la convivialité ?
- Comment penser l'urbanisme de la ville de demain et le lien entre les places, les nouvelles mobilités, le lien entre les deux rives ?
- Comment conserver et valoriser le patrimoine historique, tout en préparant la ville aux défis de la transition climatique ?

Le présent document illustre le travail du jury citoyen qui a consisté à faire émerger d'une part des solutions innovantes mais également à identifier les priorités à donner à la ville pour réaliser ce projet de rénovation.

L'organisation des travaux

Le jury citoyen s'est réuni au cours de trois sessions de travail. Chacune de ces sessions a mobilisé les participants le vendredi en soirée de 19h00 à 21h30 et le samedi suivant de 9h30 à 16h00.

Le travail du jury citoyen s'est organisé selon les modalités suivantes :

Week-end #1 : 18 et 19 mars 2022

- Présentation et mise en débat de la démarche
- Auditions d'experts et d'acteurs
- Mise en débat et consolidation des informations partagées
- Identification des auditions complémentaires nécessaires

Week-end #2 : 8 et 9 avril 2022

- Auditions complémentaires
- Mise en débat et consolidation des informations partagées

Week-end #3 : 29 et 30 avril 2022

- Mise en débat et validation du document socle de l'avis
- Écriture collective de l'avis

Il convient de souligner le temps consacré par les membres de la conférence citoyenne à cet engagement et au-delà des contraintes personnelles, inévitables sur un temps aussi long, l'assiduité de leur participation. Soulignons, également, que leur participation était non seulement volontaire mais aussi entièrement bénévole.

Les membres du jury citoyen

Nous,

Mélanie LAMBERT, Adrien METIVIER, Luc PRODHOMME, Carole FERRE, Benoît GUESDON, Christelle MONTARON, Jean-François LEVAVASSEUR, Sylvie LE MORT, Christophe COURTEILLE, Sandrine MOTTAIS, Marie-Claude GUYONNET, Clément MASSE, Jean-Louis BROUSSIN, Martine CHAUVIN, François BARBIER, Nathalie MENON, Fabien CHESNEAU, Yvette BONTEMPS, Emmanuelle SOUBEYRAND, Valérie GONDARD, Cédric CARAVACA, Corine MONTAUFRAY, Dieudonné BAMBARA,

membres du jury citoyen, adressons collectivement aux élu(e)s de la ville de Mayenne et de Mayenne Communauté les avis et préconisations suivants.

Nous tenons à remercier la ville de Mayenne pour l'organisation de ce jury citoyen sur un thème complexe et transverse qui concerne chacun d'entre nous.

Les auditions

Nous souhaitons également remercier l'ensemble des personnes auditionnées par le jury citoyen au cours de ses travaux :

- Jean-Pierre LE BONHOMME, directeur de cabinet, Ville de Mayenne
- Loïc GUILBOT, Chargé de projets de territoire et Aménagement, CEREMA
- Sacha BENTOLILA, conseiller en environnement et relation au parlement, Association des Petites Villes de France
- Marie BEAUDOUX, chargée du programme Petite Ville de Demain
- Sébastien RIDE et Delphine EVRARD, chargés de biodiversité au CPIE Mayenne-Bas Maine
- Maëlle MORVAN, Directrice du développement des entreprises, CCI Mayenne
- Justin DE THUYS, consultant mobilités actives, B&L Evolution

Les principes d'actions

Cette synthèse, détaillée dans le chapitre suivant, est le fruit de notre délibération commune. Elle s'appuie sur notre intime conviction, issue de nos trois week-ends d'échanges, au regard des auditions réalisées, des entretiens et données techniques, pondérées par des arbitrages issus de nos espaces de discussion.

Le moment auquel intervient le dialogue citoyen dans le long processus de renouvellement urbain, est à la fois vecteur d'ouverture, car il nous permet de formuler des orientations de principe, et vecteur d'une grande complexité car nous devons réfléchir le temps long alors que nous sommes encore loin des réalisations opérationnelles.

Nos échanges ont permis de faire émerger de grands principes d'actions pour les réflexions et la mise en œuvre de la rénovation urbaine du centre-ville de Mayenne. Ils ont encadré nos réflexions et constituent un guide pour l'action.

Les principes d'aménagement

- Les aménagements du centre-ville doivent, avant tout, se réfléchir dans l'intérêt général ;
- Les aménagements du centre-ville doivent se réfléchir sur le long terme (au-delà du mandat) ;
- Les aménagements du centre-ville doivent permettre l'inclusivité : un centre-ville pour toutes et tous ;
- Les aménagements du centre-ville doivent permettre à chacun et chacune de circuler librement et en toute sécurité ;
- Les aménagements du centre-ville doivent être réalisés à l'aune des enjeux autour de la pollution, du réchauffement climatique et de la chute de la biodiversité.

- Les aménagements du centre-ville doivent se réfléchir à l'échelle d'un écosystème dont le périmètre est le bassin de vie de Mayenne (les communes de Mayenne Communauté, d'Ambrières-les-Vallées et de Oisseau) ;
- Les aménagements du centre-ville doivent permettre de stimuler l'ensemble de l'écosystème économique et social de la ville ;
- Les aménagements du centre-ville doivent tenir compte du relief du territoire ;
- Les aménagements du centre-ville doivent se réfléchir dans un esprit d'équilibre et de complémentarité entre les deux rives ;
- Les aménagements du centre-ville doivent s'appuyer sur le patrimoine existant ;
- L'expérimentation est un principe sur lequel les aménagements du centre-ville doivent s'appuyer ;
- Les aménagements du centre-ville doivent s'appuyer sur la multiplication de petits projets ;
- Les aménagements du centre-ville doivent continuer à se faire dans une démarche de dialogue avec les parties prenantes : habitant.es, commerçant.es, membres de la société civile organisée, etc.
- Les aménagements du centre-ville nécessiteront des implications financières de la ville de Mayenne et de ses partenaires (communauté de commune, Département, Région, etc.)
- Les aménagements du centre-ville doivent se faire avec une vigilance sur les matériaux utilisés pour faire des passages agréables (des espaces avec du bois, de la couleur, une attention au visuel dans les matériaux qui donnent envie de s'y promener).
- Les aménagements du centre-ville doivent être accompagnés d'une communication renforcée à l'ensemble des habitants du bassin de vie.

Le principe d'inclusion

Les aménagements du centre-ville doivent répondre à l'enjeu de rendre le centre-ville accueillant pour toutes et tous :

- ⇒ L'offre de service doit être adaptée aux besoins des habitants et à leurs moyens ;
- ⇒ Les lieux de santé doivent rester accessibles pour les personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap ;
- ⇒ Les aménagements, même ponctuels, ne doivent pas être un obstacle au déplacement de toutes et de tous.

Un travail sur les besoins des différents usagers du centre-ville a été réalisé lors de la séance 5 et est disponible en annexes.

Le principe du droit de suite

Le projet de rénovation du centre-ville doit se faire en continuant d'intégrer les habitants tant dans sa réflexion que dans sa mise en œuvre. Ce projet ne peut se concevoir et être mis en œuvre sans concertation avec les habitants, usagers, commerçants, etc. Les membres du panel, affirment, ici, l'impérieuse nécessité d'user de leur droit de suite. Autrement dit, il s'agira pour la ville d'engager une réflexion sur la manière d'intégrer les membres du jury aux suites du projet et dans un temps long.

Outre l'absolue nécessité pour le panel de continuer à être informé sur le projet, les membres du jury citoyen souhaitent, en tant que groupe, pouvoir continuer à exister pour la collectivité maitrise d'ouvrage (commission citoyenne extra-communale, comité de suivi ou autre instance).

Enfin, les membres du jury citoyen se tiennent à disposition de la Ville de Mayenne pour témoigner de leur expérience ou pour toutes actions futures en lien avec le projet de rénovation du centre-ville de Mayenne.



Les conditions de réussite de la rénovation urbaine

Nous avons identifié cinq thématiques majeures à prendre en compte, déclinées sans ordre de priorité, pour que la rénovation du centre-ville de Mayenne soit une réussite pour toutes et tous. Ces préconisations s'inscrivent dans le respect des principes décrits ci-dessus.

- L'attractivité économique – J-F / Nathalie
- L'habitat et le patrimoine – Emmanuelle / Nathalie
- La mobilité et le stationnement J-L / Emmanuelle
- La végétalisation du centre-ville Nathalie / Jean-Louis
- La rivière de La Mayenne J-F / Jean-Louis

Renforcer l'attractivité économique du centre-ville associant commerces, habitats, activités, services, etc.

Considérant que :

- Il existe 3 marchés dans le centre-ville de Mayenne, organisés sur deux jours différents et rapprochés ;
- Le centre-ville manque de commerces de bouche conviviaux ;
- Il y a des expérimentations d'ores et déjà mises en place. Elles doivent être valorisées grâce à de la communication, de l'animation et de l'embellissement (dont la végétalisation) ;
- Il y a des vacances commerciales dans la galerie marchande de Beudais et globalement dans le centre-ville, des deux côtés de la rivière ;
- Le centre-ville manque de vie nocturne, en particulier pour un public jeune ;
- Le centre-ville n'est pas visible pour les personnes en transit.

Nous préconisons de :

- Mobiliser dans la réflexion sur l'attractivité du centre-ville une pluralité d'acteurs et de parties prenantes : commerçants, bars, restaurants, lieux culturels, les habitants, etc.
- Engager rapidement une réflexion sur l'organisation des marchés avec les commerçants et les habitants. Cette réflexion doit porter :
 - Sur l'utilité du marché du lundi ;
 - sur l'opportunité de la création d'un marché ponctuel ou récurrent à la jonction entre les deux rives et donc entre les deux marchés existants (Cale, pont de Notre-Dame).
 - sur l'emplacement du marché de la rive Ouest. (Cf. cartes)

- Organiser une réflexion sur la création d'un marché couvert (commerces de bouche et/ou commerces éphémères) dans les locaux vacants de la galerie marchande de Beudais, en complément du marché rive Ouest.
- Accompagner et soutenir la mise en place d'une dynamique forte pour organiser des animations pérennes, en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux (des commerçants, des acteurs culturels professionnels et amateurs, des acteurs du sports, etc.).
- Favoriser le commerce de bouche avec l'installation (ou la possibilité d'installer) des terrasses abritées pour les restaurateurs, dans des cadres agréables (verdure, peu/pas de circulation, etc.)
- Poursuivre les expérimentations avec les boutiques éphémères qui permettent de découvrir des commerces différents.
- Transformer le parking en face du Fluvial en terrasse végétalisée et accessible aux commerces de bouche (café/pizzeria). (Cf. cartes réalisées par le jury citoyen).
- Utiliser les leviers existants pour modérer les loyers des commerces et favoriser l'implantation de nouveaux commerces.
- D'un point de vue touristique, mieux tirer parti de la Vélofrançette. (Cf. cartes et inspiration)
- Installer une signalétique commerciale particulière, attractive et informative aux entrées de la ville.
- Colorer le centre-ville pour le rendre plus attractif et différenciant : façades des maisons colorées, pavés multicolores, formes colorées dans des escaliers, etc. Ce travail peut exister via des chantiers participatifs. (Cf. inspiration, dont les années passées)



Figure Pré-en-Pail aujourd'hui

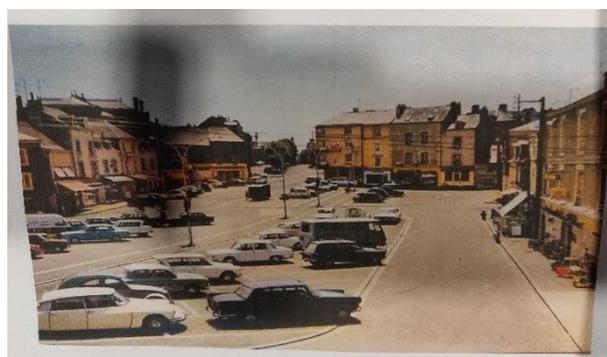


Figure Place Clémenceau, Mayenne, hier

L'habitat et le patrimoine : la valorisation architecturale

Considérant que :

- Il y a un beau patrimoine à Mayenne et plus particulièrement dans le centre-ville ;
- Il existe une lourdeur administrative sur les questions de rénovation, d'amélioration de l'habitat (logement et commerce) et peu de personnel sur la question ;
- L'offre de logement du centre-ville n'est plus adaptée aux enjeux contemporains : jeunes adultes, seniors, etc. (T2, adapté aux personnes âgées, etc.).

Nous préconisons que :

- La rénovation urbaine permette de mettre en valeur le patrimoine architectural existant à Mayenne et plus particulièrement le centre-ville grâce à plusieurs leviers :
 - o Améliorer ou créer une signalétique spécifique vers les monuments à voir et en créant des parcours ludiques ;
 - o Donner plus de place à la végétation pour redonner de la place à la nature et rendre plus agréable visuellement certaines bâtisses vieillissantes ;
 - o Animer le centre-ville en organisant des événements et des animations fréquentes, qui peuvent déborder le centre-ville, ou à proximité de lieux historiques.
- Engager un plaidoyer pour simplifier les démarches administratives et donner plus de pouvoir de décision aux communes.
- Proposer des circuits ludiques (végétalisés, artistiques, technologiques) pour mettre en évidence la proximité des différents lieux et les faire connaître.
- Communiquer sur l'offre d'animations existantes et la compléter par des animations différenciées, à l'échelle du bassin de vie.
- Mettre en valeur le patrimoine architectural de Mayenne et son centre-ville grâce aux animations (spectacle visuel sur le château et sur ses remparts, etc.)
- Imaginer et faire connaître un lieu de convivialité dans le parc du château, incluant le parvis du théâtre, afin de créer du passage (sur l'exemple de la cale en été), en créant, par exemple, une ferme pédagogique, un potager partagé, un hôtel à insectes, etc.

Les mobilités et le stationnement dans le centre-ville

Considérant que :

- La question des mobilités est un sujet sensible qui demande de l'accompagnement et de la pédagogie car il s'agit bien d'accompagner des transitions ;
- Il n'y a pas assez de communication sur ce qui existe, sur ce qui est disponible et accessible ;
- Il y a des discontinuités d'offre entre les différents modes de mobilité ;
- L'offre et les infrastructures de mobilités alternatives à la voiture manquent de diversité. La mobilité doit être plus inclusive pour offrir une bonne qualité de vie aux habitant.es ;
- L'offre de mobilité est un levier pour réduire la pollution ;
- Il y a besoin d'élargir les trottoirs dans le centre-ville car ils sont trop étroits, dangereux et parfois trop hauts (notamment pour les poussettes et fauteuils roulants) ;
- La topographie de la ville est difficile, notamment pour les personnes à mobilité réduite dont les personnes âgées ;
- Les parkings sont utilisés à 54% car ils ne sont pas assez accessibles, connus et sécurisés, etc.

Nous préconisons de :

- Permettre aux usagers d'utiliser davantage les moyens alternatifs à la voiture pour circuler dans le centre-ville de Mayenne en modifiant le plan de circulation, de stationnement, et en élargissant la zone de rencontre. (Cf. cartes produites par le jury) **Cette proposition ne fait pas consensus (1 vote contre)**
- Créer une signalétique et une identité visuelle pour les stationnements en utilisant par exemple la végétalisation des parkings (dalles enherbées) pour signaler le lien avec les coulées vertes.
- Mettre en place une signalétique spécifique pour indiquer le temps de déplacement vers des lieux symboliques ou des infrastructures (centre-ville, Grand Nord, piscine, etc.) à pied et à vélo.
- Installer du mobilier urbain végétalisé (des bancs, etc.), dans les espaces de rencontre d'une part et dans les rues en pentes d'autre part, pour permettre aux personnes le désirant de faire une pause.
- Renforcer/créer la signalétique sur les parkings et la zone bleue afin de limiter les stationnements sur les places en cas de période de forte affluence (marché, etc.).

- S'appuyer sur le diagnostic réalisé par le bureau d'étude qui accompagne la collectivité sur cet enjeu, afin de permettre à tous les usagers de s'y retrouver facilement et d'être en mesure de choisir ses modes de déplacement en fonction de ses besoins.
- Mettre en place des navettes entre le centre-ville de Mayenne et des villes de la première et seconde couronne.
- Renforcer la communication sur les dispositifs de transports en commun existants : navette, TAD, etc. Les horaires et les conditions d'utilisation sont à faire connaître davantage pour les habitants de Mayenne et des communes de Mayenne Communauté.
- Créer et/ou faire connaître des liaisons douces dans Mayenne et les alentours à l'instar de ce qui existe entre St Baudelle et Contest (chemin à côté de la route).
- Proposer davantage de parcours ludiques dans le centre-ville de Mayenne (historiques, voies vertes, centre-ville) à pied. Communiquer sur ces parcours via les canaux de communication de Mayenne Communauté (site internet, appli, office de tourisme, etc.). Le point de départ de ces parcours pouvant être l'office de tourisme. (Cf. cartes produites par le jury)
- Etudier des solutions pour mettre en place des vélos/trottinettes ou autres moyens de transport en libre-service.
- Permettre la mobilité électrique (bornes de recharge, subventions Vélo à Assistance Electrique). **Cette proposition ne fait pas consensus (4 votes contre sur 20 votants)**
- Continuer le halage jusqu'au pont de Brive, en passant par le site Roullois. (Cf. cartes produites par le jury)
- Réhabiliter le parking souterrain du château pour faciliter le stationnement en centre-ville.
- Repasser à 50 km/h sur l'avenue Gutenberg, de manière à favoriser l'accès au centre-ville.

La végétalisation : intégrer la nature en ville

Considérant que,

- Les changements climatiques vont impacter le territoire, ses ressources et la biodiversité ;
- La végétalisation et l'eau de pluie peuvent être une ressource ;
- Il est nécessaire de stopper et de réduire la bétonisation, notamment dans le centre-ville ;
- Il faut préserver la biodiversité ;
- La végétalisation peut renforcer l'attractivité du centre-ville car elle apporte de la respiration et du bien-être. Elle peut également être un marqueur différenciant.
- Nous sommes dans une logique de transition écologique, la végétalisation permet de répondre à la régulation des eaux pluviales, favorise la richesse de la biodiversité, participe au rafraîchissement de la ville et facilite le lien social.

Nous préconisons de :

- Favoriser la création d'espaces végétalisés et fleuris en laissant la flore locale reprendre ses droits, en favorisant les essences locales qui demandent peu d'entretien, partout où cela est possible : les pieds d'arbres, les pieds de lampadaires, les murs, etc.
- Encourager le développement du dispositif « permis de végétaliser » auprès des habitants, des commerçants, des institutions en renforçant la communication et en organisant des animations pour présenter le dispositif et les savoir-faire ;
- Valoriser les espaces naturels et sensibiliser les habitants dans ces espaces (sur la faune et la flore qui les composent) via des installations de communication (panneaux explicatifs, pédagogiques, etc.). Encourager la préservation des espèces et des essences locales en écrivant leurs noms sur l'espace public pour les rendre visibles et faciliter leur entretien. (Cf. inspiration marquage au sol des plantes)
- Valoriser la nature en ville s'accompagne de la valorisation du patrimoine architectural grâce à la mise en œuvre de parcours, de balades ludiques et instructives pour les habitants et les touristes.
- Intégrer la gestion des eaux pluviales dans l'ensemble des phases du projet en mettant en place : des récupérateurs d'eau, en sensibilisant les habitants à cet enjeu, en limitant l'utilisation des matériaux imperméabilisant quand c'est possible, en créant des dalles enherbées pour les parkings entre autres.
- Faire de la place Clémenceau une « place de village » : un lieu convivial intergénérationnel et de rencontre, paysager, davantage végétalisé. (Cf. inspiration et cartes produites par le jury)
- Créer des espaces dédiés et pédagogiques pour la faune et la flore dans la zone concernée par la concertation.

- Intégrer dans la rénovation urbaine des espaces de rafraîchissement : points d'eau (brumisateurs, fontaine, miroir d'eau, etc.) et de la végétalisation pour l'ombre. **Cette proposition ne fait pas consensus (1 vote contre, en vigilance sur les consommations d'eau dans les équipements mentionnés)**
- Créer une végétalisation « factice » par des fresques (Streets art) (Cf inspiration en annexe).

La rivière de la Mayenne : la rencontre des deux rives

Considérant que :

- Aujourd'hui, la rivière la Mayenne n'est pas suffisamment mise en valeur. Elle n'est pas attractive pour les habitants ;
- Il y a un manque d'animation et de signalétique pour identifier la rivière et ses abords ;
- La municipalité a commencé une réflexion sur cette question avec l'ouverture de la Cale au cours de l'été 2021, il s'agit d'une opportunité pour aller plus loin dans la valorisation de la rivière comme point de jonction entre les deux rives.

Nous préconisons que :

- La ville aménage la Cale et pérennise autant que possible ces aménagements afin de faire du lieu un espace animé et accessible en dehors de la saison estivale. Un espace de jeux en bois pourrait être aménagé sous l'office du tourisme. Ces aménagements doivent préserver la sécurité de toutes et tous (notamment au bord de l'eau).
- Le réaménagement du centre-ville de Mayenne soit l'occasion de renforcer les animations, notamment sur les rives de la rivière. Les animations doivent être permanentes ou au moins fréquentes.
- La signalétique soit renforcée pour indiquer la Cale, les rives de la Mayenne et les distances aux communes joignables par le réseau cyclable vert. La signalétique concerne également les parkings aux alentours.
- Une réflexion autour du parking de la Cale soit engagée avec les habitants et les commerçants à proximité.
- Les rives et la Cale s'inscrivent dans un parcours ludique & touristique (Cf. cartes produites par le jury). Le parcours pourrait aussi se poursuivre sur le halage, le long de la rivière.
- La rivière, les abords de la Mayenne, les ponts soient davantage mis en valeur par de la végétalisation, de l'éclairage, des œuvres d'art flottantes (Cf. inspiration).

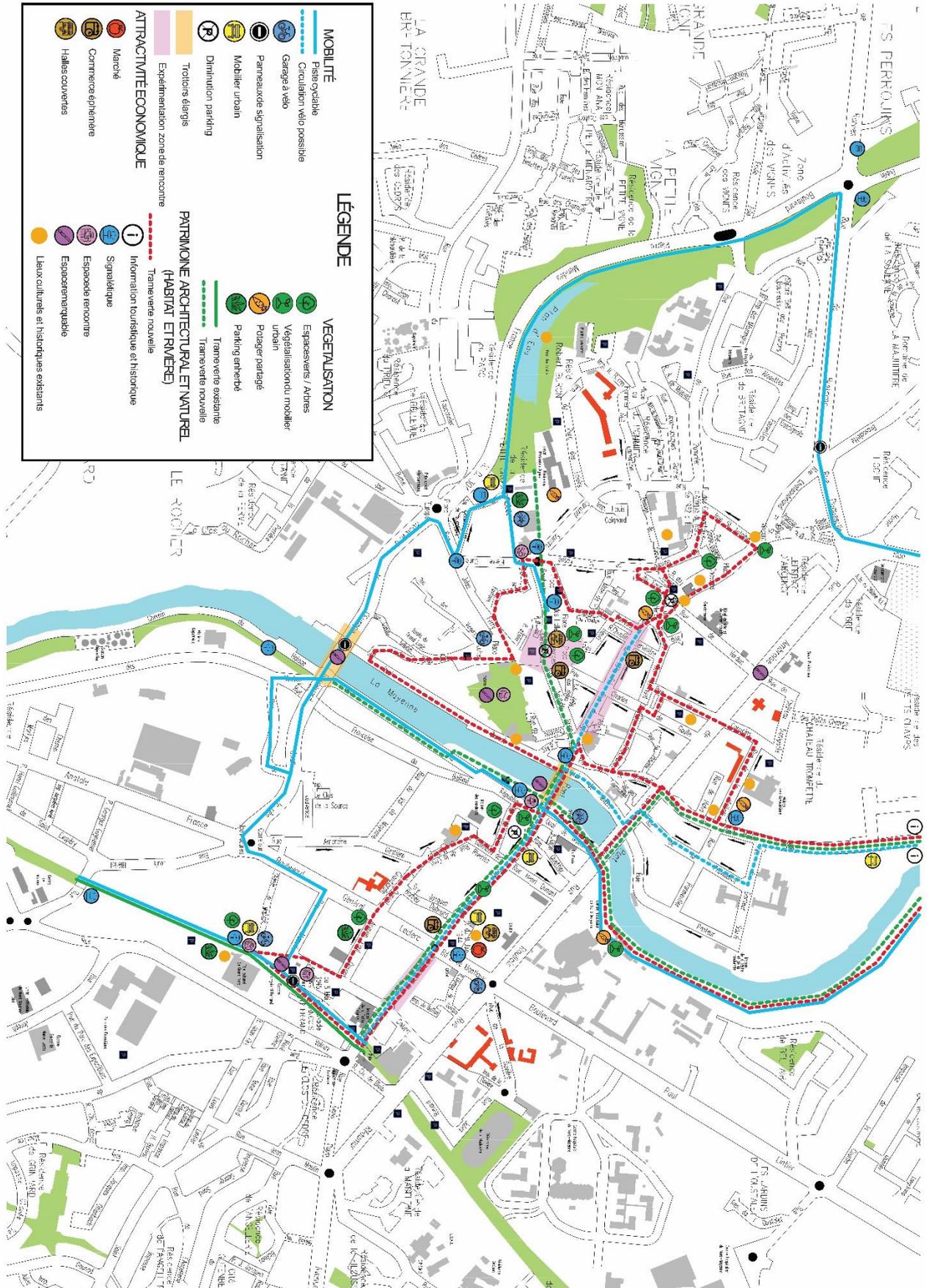
- Créer davantage d'animations depuis la rivière vers le château et son parc : balade, signalétique spécifique. Les animations doivent être régulières et permettre à Mayenne de se différencier des autres villes.

Au regard de l'ensemble des propositions, nous, jury citoyen, réaffirmons notre volonté d'être associé aux suites du projet.

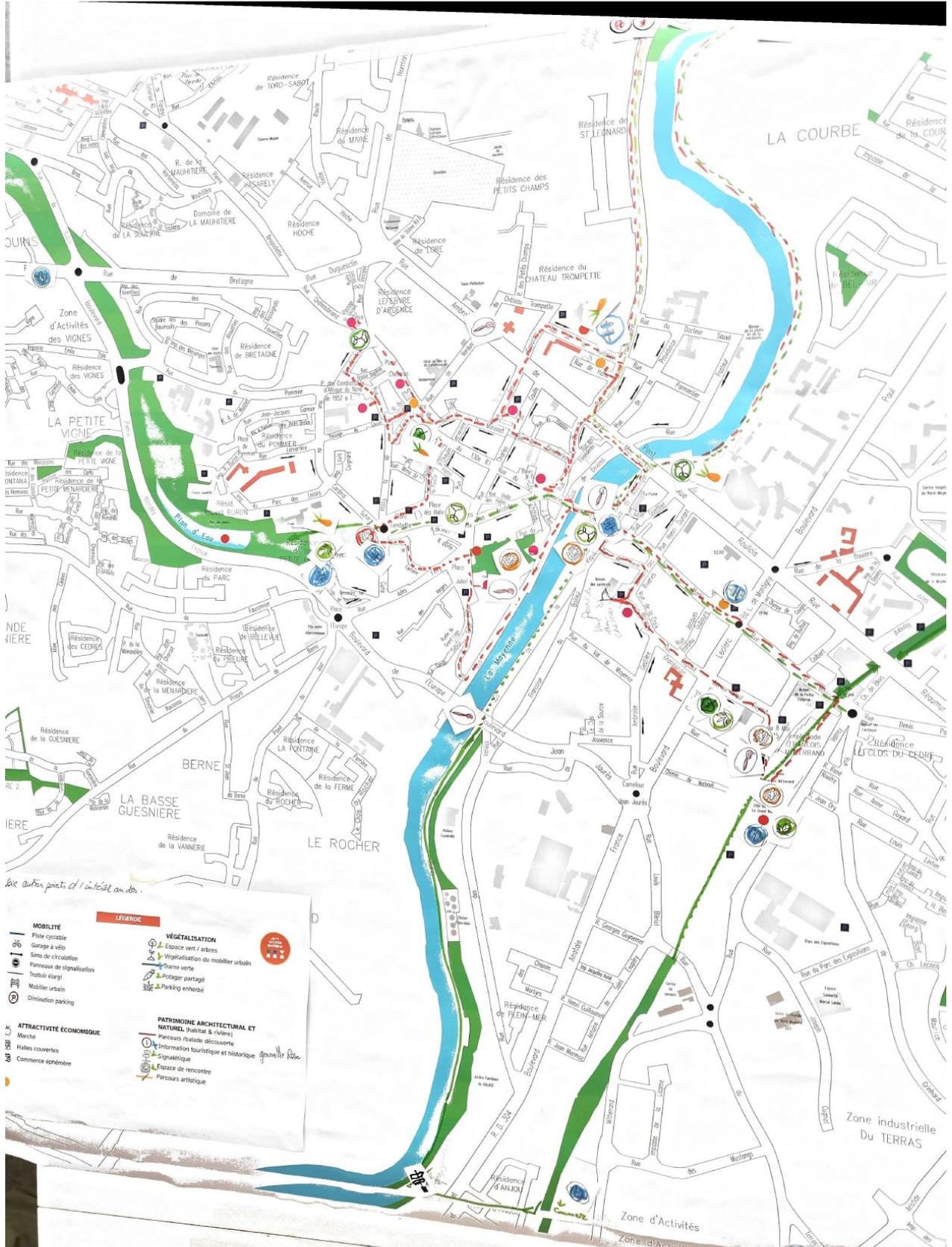
L'exercice de cartographie

Nous avons travaillé, lors de la séance 6, en deux groupes distincts afin de décliner leurs propositions sur une carte. Chacun des deux groupes a travaillé sur des thématiques différentes. Cet exercice a donné lieu à une synthèse cartographique :





Carte végétalisation, patrimoine et histoire - Groupe 1

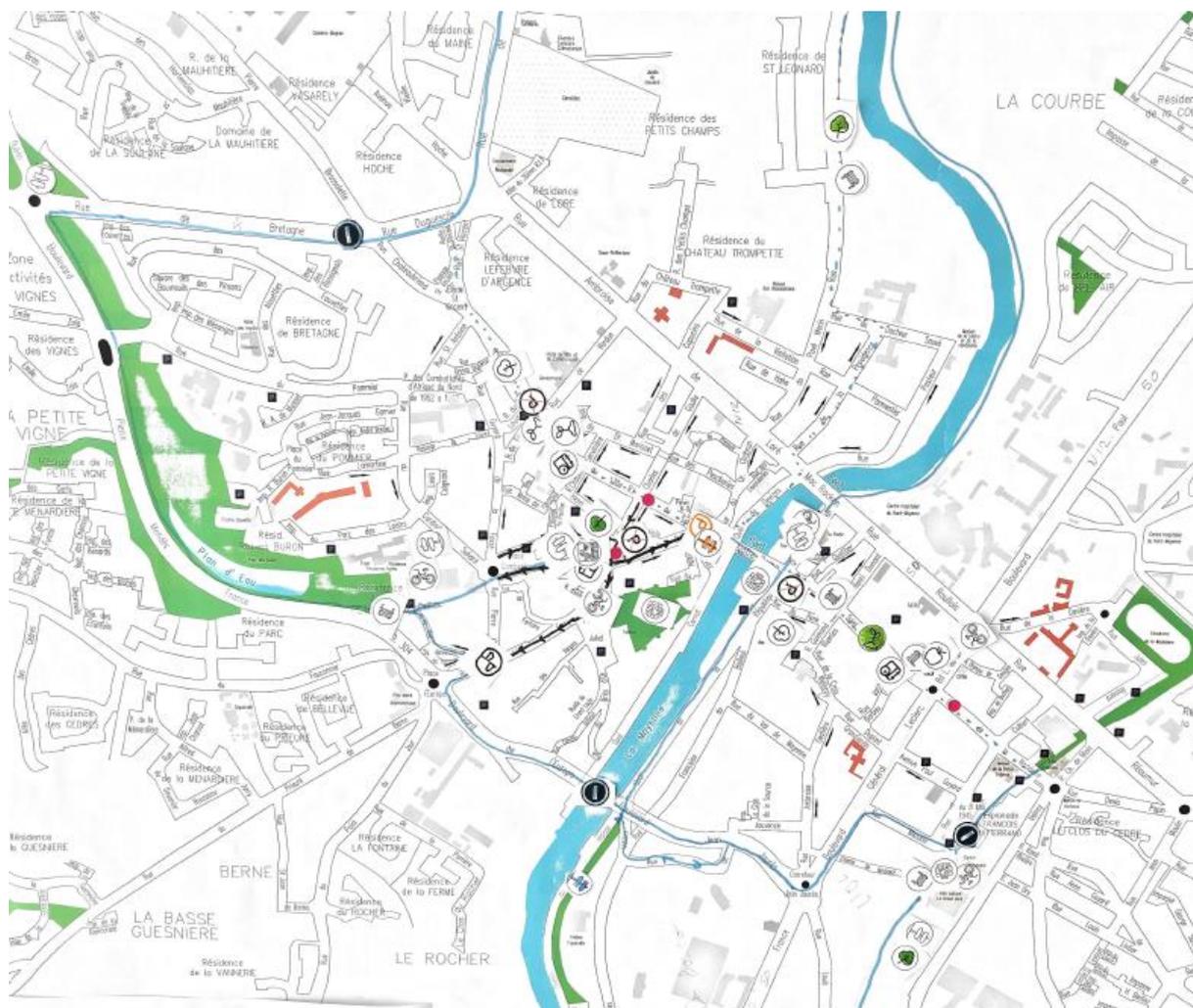


La carte correspond à trois orientations choisies par le groupe qui a travaillé sur la thématique.

- Premièrement, tracer une **coulée verte** permettant de traverser Mayenne d'Est en Ouest, avec un point zéro situé à l'office de tourisme. Le groupe a cherché à créer une continuité du chemin de halage, jusqu'au pont de Brives, voire au-delà. Des **potagers partagés** ont été positionnés localement.
- Deuxièmement, proposer une **signalétique unifiée** qui oriente les visiteurs occasionnels de Mayenne vers le centre-ville. Pour ce faire, la végétalisation pourra être utilisée comme un indicateur du circuit à emprunter pour se rendre dans le cœur de ville. Par exemple, les **dalles enherbées** des parkings indiqueront que l'on se situe à l'entrée d'une trame verte.
- Troisièmement, Les **parcours artistiques et historiques** pourront être multiples. Le groupe a cherché à positionner les **points significatifs culturels et historiques** (en incluant la Chapelle Saint Léonard et le Pont de Brive (aussi connu comme le Pont Napoléon)). La signalétique d'entrée de ville pourrait également indiquer ces parcours ou les animations liées. Le groupe a également identifié des lieux qui peuvent servir de **points de rencontre** et qui pourront baliser ces parcours. Il est nécessaire aussi d'implanter un panneau de signalétique indiquant les parkings afin d'optimiser leur utilisation et rendre alors possible la diminution des places à certains endroits (place Clémenceau par exemple).



Carte mobilités et attractivité économique – Groupe 2



Le groupe a travaillé autour de six orientations :

- Concernant les **pistes cyclables**, le groupe a cherché à faire se rejoindre les deux tracés existants du côté du grand Nord. Le groupe a également proposé un tracé dans le prolongement du chemin de halage. La rue saint-Martin, les abords du camping et de la maison de retraite, la rue Duguesclin, pourraient devenir un sens unique pour les voitures et un double sens pour les vélos. L'escalier conduisant au Lidl pourrait être aménagé avec une rampe vélo. Les **garages à vélo** ont été positionnés sur la carte.
- Concernant le stationnement, le groupe a proposé trois modifications.
 - o Une **suppression du parking** situé en face du Fluvial. Cette place deviendrait un **espace de rencontre** avec du **moblier urbain** dédié.
 - o Le stationnement sur la place Georges Clémenceau pourrait être modifié, pour supprimer les places situées sur la partie basse de la place et conserver seulement des places pour les PMR. Le plan de circulation modifié doit permettre d'utiliser pleinement le parking souterrain actuellement sous-utilisé.
 - o Le parking situé devant l'ancienne mairie pourrait également être supprimé.
- Concernant le plan de circulation, le groupe a proposé que la rue Charles de Gaulle soit mise en **sens unique** et que la rue Jules Ferry soit en sens unique montée plutôt que

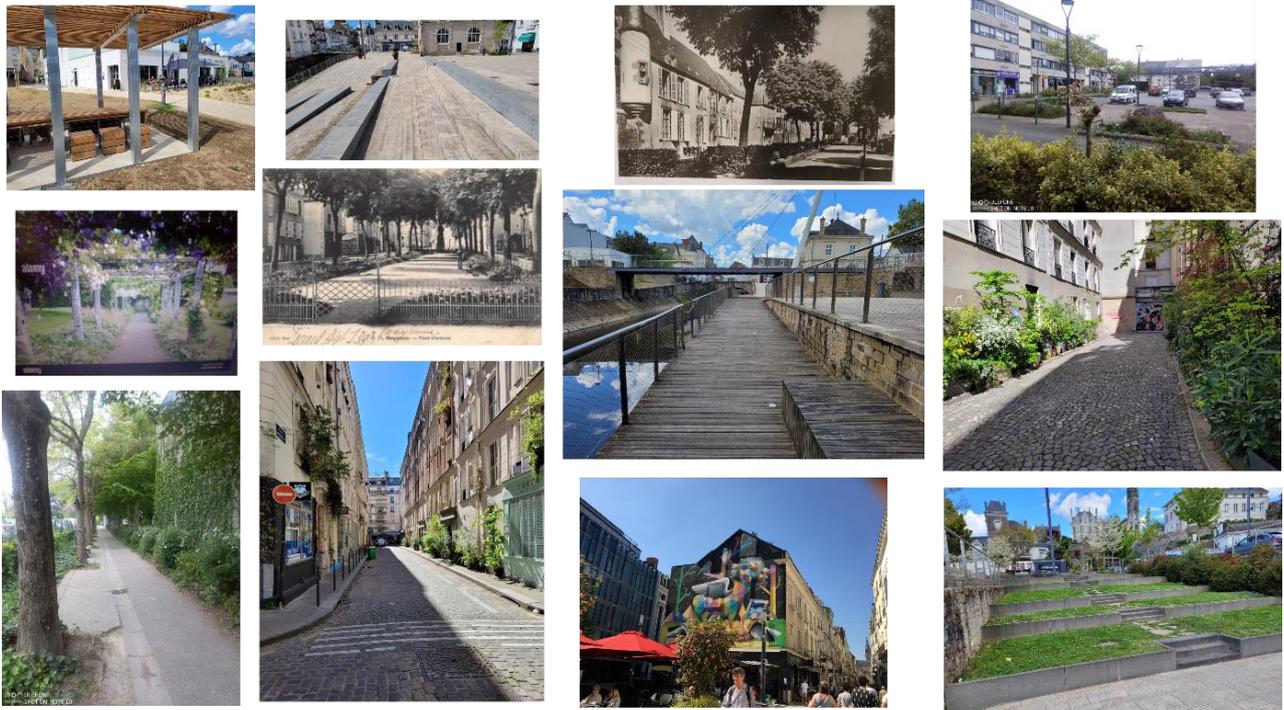
descente. Une piétonnisation de la section de rue conduisant à la place des halles serait alors possible.

Après discussion entre les deux groupes, le panel s'accorde à vouloir faire de cet espace utilisable pour un marché, mais également un espace convivial, animé et végétalisé.

- Concernant les **espaces de rencontre** : la cale est également identifiée comme un espace de rencontres à développer, en supprimant tout ou partie du stationnement, et en développant la convivialité grâce à la végétalisation. Le parc du château est également identifié comme un lieu à dynamiser, par un espace de rencontre et l'installation d'un parking à vélos. La rue du 130^e régiment est aussi vue comme un espace à rendre plus convivial par la végétalisation et l'implantation d'une boutique éphémère.
- Concernant le dynamisme commercial, le groupe a indiqué sur la carte les lieux où des **boutiques éphémères** pourront être développées. Le marché situé place du 9 juin serait conservé. Le groupe souhaite valoriser le dynamisme des halles Beudais en favorisant l'installation de commerces de bouche. La **signalétique** doit permettre d'indiquer le centre-ville à partir de la périphérie de la ville.
- Le groupe a enfin indiqué les **élargissements de trottoirs** souhaités (notamment sur la rue Aristide Briand).

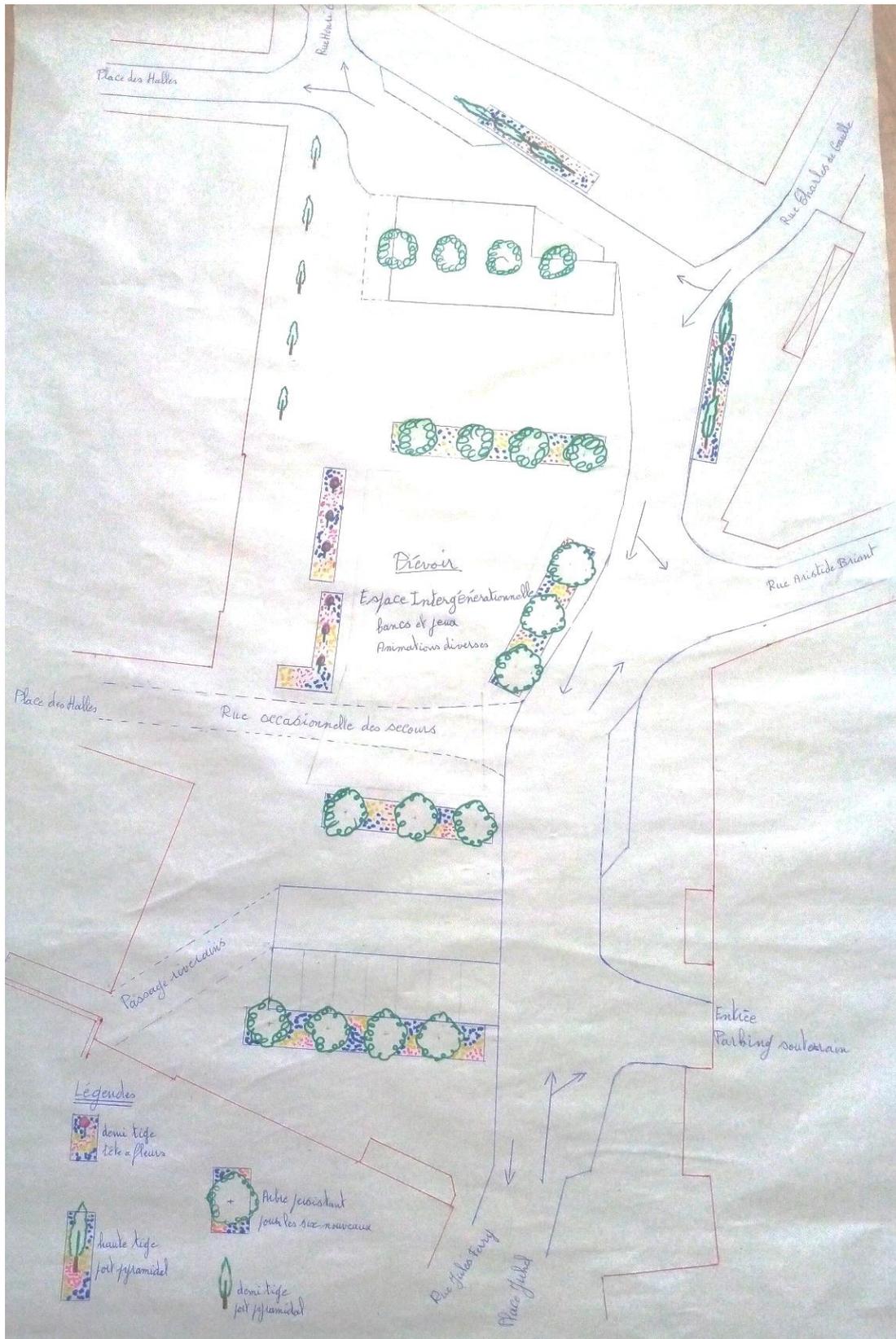
Des inspirations

Les photos et exemples ci-dessous illustrent et inspirent nos propositions :





➤ Proposition de Jean-Louis



Annexes

1. LES SUPPORTS DE PRESENTATION DE L'ENSEMBLE DES SEANCES INTEGRANT LES PRESENTATIONS DES EXPERT.ES AUDITIONNE.E.S
2. SYNTHESSES DES WEEK-ENDS 1 & 2
3. LE DOCUMENT ETAT DES LIEUX
4. LES PROPOSITIONS ET INSPIRATIONS PROPOSEES PAR LES MEMBRES DU PANEL